

Le musée de la Vieille Charité à Marseille

AGNÈS DURAND

CONSERVATEUR

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE MÉDITERRANÉENNE, MUSÉE DES DOCKS ROMAINS
VILLE DE MARSEILLE

Quels sont les problèmes posés par l'application de règles de sécurité incendie dans un bâtiment historique ? Quelles sont les solutions apportées dans le cas des réserves situées dans le même espace que les salles ouvertes au public ?

Ou, un compromis issu de l'héritage d'un manque de stratégie qui pourrait s'appeler la stratégie du manque.

Avant de commencer, un bref rappel de l'historique des étapes de l'installation des collections du Musée d'Archéologie méditerranéenne depuis son origine, semble s'imposer. Il est susceptible d'éclairer la question à traiter.

En effet, l'interaction des lieux désignés pour la conservation des collections du Musée d'Archéologie méditerranéenne depuis les années révolutionnaires, et du développement des collections elles-

mêmes a scellé les heurs et les malheurs de l'histoire de ce musée.

Ces lieux toujours marqués par l'aura de monuments chargés d'histoire, le sont aussi par une architecture qui, si belle soit-elle, n'a jamais été bien adaptée aux exigences d'une conservation de musée.

1. De part l'étroitesse du musée originel de 1801, la Chapelle du Couvent des Bernardines a dû être quitté devant l'accroissement significatif des collections à la suite de l'achat de la collection égyptienne du docteur Clot-Bey en 1861.

2. La mise en place des collections dans le Château Borély en 1863 a toujours été tributaire de la forte identité des lieux. Le décor de certaines pièces de cette bastide du XVIII^e siècle laissées dans leur état d'origine, car classées, ne laissant pas la place à un propos muséographique cohérent.

3. La décision de réaménagement du paysage muséal marseillais dans les années 1980, avec les idées conjointes de création d'un musée d'histoire à proximité des fouilles de la Bourse (1983) et le transfert du Musée d'Archéologie dans le Centre de la Vieille Charité (à partir de 1988) a encore imposé la nécessité d'adapter les collections et leur présentation dans un bâtiment classé monument historique. Il fut décidé que toutes les anciennes collections d'objets découverts sur le territoire de Marseille et abritées jusque là par le musée d'Archéologie seraient transférées dans le Centre Bourse, au Musée d'Histoire.

L'organisation du programme muséographique selon les trois axes fondamentaux de l'identité du musée d'Archéologie méditerranéenne a cependant pu prendre place dans le bâtiment. Ces trois axes, la collection égyptienne, la protohistoire régionale centrée sur les recherches et la restauration des vestiges de Roquepertuse et les collections proche-orientales et classiques ont vu leur installation s'échelonner entre 1989, 1992 et 1993 (avec une reprise de la muséographie de la salle de Roquepertuse en 1998). Les différents projets muséographiques ont abouti comme il se doit, à l'élimination de bon nombre d'objets, qui n'avaient pas leur place.

Que l'autorité de tutelle du musée ait à l'époque de cette décision, pris conscience ou non de ce problème, le fait est là, aucun local de réserve n'avait été prévu.

Le Château Borély devant être affecté à d'autres usages et n'offrant plus les possibilités de réserves qu'il avait assuré jusque là, suite à des travaux d'entretien du bâtiment, la conservation du Musée d'Archéologie méditerranéenne a été tenue d'organiser le transfert de la plupart des objets résiduels du Château Borély dans le Centre de la Vieille Charité. Une partie des collections, notamment lapidaires, a cependant pu être gardée au Château Borély attendant l'ouverture des réserves des musées de Marseille dans les friches de la Seita à la Belle de Mai.

Comment alors faire face ? Un musée ne pouvant vivre sans réserves, l'idée est venue d'utiliser les petites surfaces laissées vacantes à l'intérieur des vitrines des salles d'archéologie égyptienne et classique (aile est et nord du centre de la Vieille Charité) et en extrémité de salle de protohistoire (aile est).

Les objets ont ainsi pris place dans les couloirs de circulation de l'intérieur des vitrines, couloirs destinés au personnel de conservation pour la mise en place des objets exposés en vitrines. Ces dernières, en effet, ne présentent pas d'ouverture avant, et sont accessibles dans leur partie arrière en ce qui concerne les salles de la collection égyptienne, et médiane en ce qui concerne la salle des collections proche-orientales et classiques.

Quelques étagères sommairement posées à l'intérieur même des structures d'exposition ont permis de stocker les

collections de faible volume à garder en réserve. Elles ont été aménagées avec un minimum de budget par l'équipe technique des musées de la ville.

Soumises ainsi aux mêmes conditions que les objets en exposition tant du point de vue climatique que de la sécurité incendie, elles ne posent pas de problèmes particulier. Le contrôle de l'hygrométrie normalement assuré par une installation de climatisation réalisée lors des travaux d'aménagement des salles ne s'est pas révélé tout à fait adapté. Il a nécessité quelques mesures supplémentaires de prévention préconisées par le Laboratoire de restauration de Draguignan, dont certaines ont pu être mises en place et d'autres sont encore à l'étude. Ainsi les étagères ont été couvertes de film polyéthylène et des rideaux de même matière isolent les objets les plus fragiles de l'humidité. Ce matériau est admis par les commissions de sécurité car ils ne dégagent pas de gaz toxique en cas d'incendie.

La sécurité incendie est donc assurée pour les réserves selon les mêmes règles que celles définies pour les salles recevant le public puisqu'elles y sont comprises. Le stockage des objets n'ayant pas nécessité de structure lourde ce dernier ne semble pas avoir ajouté de nouvelle problématique que celle posée par le matériel d'exposition. Il est en effet conçu selon les normes de stabilité au feu demandées. Le mobilier est classé M3. Un procès verbal a été dressé par le maître d'œuvre, la direction générale de l'architecture et des bâtiments communaux, direction des études et des

grands projets de la Ville de Marseille, et la commission de sécurité, à l'ouverture des salles. La Direction Générale de la prévention et de la protection de la Ville de Marseille venant régulièrement visiter le Centre de la Vieille Charité depuis l'ouverture du musée, nous nous en sommes remis à l'avis de ces professionnels. Ainsi tous les espaces sont équipés de détecteurs de fumée et d'extincteurs.

Les contraintes liées à l'installation dans un monument historique sont celles de la structure du bâtiment qui ne permet pas toujours de ménager les issues que l'on désire. Cependant, chacun des espaces d'exposition en possède deux, les réserves y étant comprises, aussi.

Ainsi la question de solutions apportées aux stratégies de stockage et de prévention incendie dans le cas de réserves situées dans le même espace que les salles ouvertes au public ne semble pas devoir être posée en ces termes. Ces réserves n'ont pas été conçues comme réserves au sens classique du terme. Il ne s'agit que de la récupération d'espaces non dédiés à cet usage pour pallier le manque d'anticipation du problème à l'origine de l'installation du musée dans le Centre de la Vieille Charité, récupération qui ne concerne que la partie la moins volumineuse des collections.

Mais le futur ne manque pas d'avenir étant donné que les réserves des friches de la Seita à la Belle de Mai doivent être opérationnelles en 2000 (date retardée depuis...).